

1.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220926-312264-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 5 octobre 2022

Affiché le 5 octobre 2022

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 26 SEPTEMBRE 2022
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2022**

Suite à la convocation en date du 12 septembre 2022

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIET, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Julien GOKEL, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Jean-Noël VERFAILLIE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Régis CAUCHE donne pouvoir à Luc MONNET, Sylvie CLERC donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Barbara COEVOET, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Jacques HOUSSIN donne pouvoir à Marie-Laurence FAUCHILLE, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie LETARD donne pouvoir à Doriane BECUE, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Christian POIRET, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Max-André PICK.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Claudine DEROEUX.

Absent(e)(s) : Mickaël HIRAUX, Eric RENAUD, Aude VAN CAUWENBERGE.

OBJET : Création de postes dans le cadre du renforcement du dispositif de protection de l'enfance

Vu le rapport DRH/2022/328

Vu l'avis en date du 19 septembre 2022 de la Commission Finances, ressources humaines, administration

DECIDE à l'unanimité:

- de créer 29 postes permanents à temps complet au tableau des effectifs de la façon suivante, pour un coût total annuel de 1 353 053 € :

catégorie	cadre d'emplois	grade	nombre
A	Assistants socio-éducatifs	Assistant socio-éducatif	29

- d'imputer les dépenses correspondantes au budget départemental.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 32.

62 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 11 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Messieurs DULIEU, MANIER (porteur du pouvoir de Monsieur RINGOT), VERFAILLIE (porteur du pouvoir de Monsieur DEGALLAIX).

Mesdames BAILLEUL et CHAMPAULT, ainsi que Messieurs BAUDOUX, BELLEVAL et CATHELAIN, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Madame SANDRA (porteuse du pouvoir de Monsieur DIEUSAERT), présente à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Vote intervenu à 16 h 39.

Au moment du vote, 59 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 12

Absents sans procuration : 11

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 71 (y compris les votants par procuration)

1.2

Résultat du vote :

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	71
Majorité des suffrages exprimés :	36
Pour :	71 (Groupe Union Pour le Nord – Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen – Groupe Communiste et Républicain : Pour l’Humain d’Abord ! – Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s)
Contre :	0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 26 septembre 2022

OBJET : Création de postes et recours éventuel aux contractuels, dans le cadre du renforcement du dispositif de protection de l'enfance

I. Création de 29 postes de Travailleur Social Enfance (TSE)

Afin de répondre à un contexte difficile en matière de protection de l'enfance, notamment lié à une dégradation des situations familiales durant la période de pandémie de la Covid, à l'augmentation sensible des placements d'enfants qui en découle et aux difficultés de recrutement des professionnels de l'action sociale, de l'enfance et de la santé, le Département du Nord, chef de file des solidarités, a mis en place un Plan d'action pour la protection de l'enfance.

Dans le cadre de ce Plan, le Département mobilise des moyens humains et financiers supplémentaires en engageant encore davantage ses partenaires pour :

- augmenter les capacités d'accueil et d'accompagnement des enfants en danger ;
- soutenir et accompagner les professionnels ;
- faciliter l'accès aux soins des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

Aussi, suite à ces nouvelles mesures, il est nécessaire de créer :

- 16 nouveaux postes de TSE afin de limiter à 30 le nombre de situations par TSE;
- 13 nouveaux postes de TSE afin de limiter à 25 le nombre de situations par TSE la première année de prise de fonction.

Conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

II. Emplois de catégorie A, B ou C susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels

1. Ouverture aux contractuels de 40 postes de Travailleur(euse) Social(e) Enfance

- a) Ouverture aux contractuels de 29 postes conséquemment au Plan d'action pour la protection de l'enfance

Dans le cadre du soutien et de l'accompagnement aux professionnels, le Département du Nord a décidé de créer 29 postes de Travailleur(euse) Social(e) Enfance (TSE). Il est proposé d'ouvrir ces 29 postes permanents au recrutement d'agents contractuels.

b) Ouverture aux contractuels de 11 postes par anticipation du recrutement de TSE

Afin de ne pas démultiplier l'ouverture aux contractuels de postes de TSE sur plusieurs séances du Conseil départemental, il est proposé d'ouvrir 11 postes supplémentaires. Cette ouverture permettra ainsi :

- de stabiliser la situation d'actuels TSE sur des postes permanents ;
- de réduire leur charge de travail (charge structurelle supérieure à 35 situations par référent) ;
- de développer l'attractivité de métiers en tension, en permettant davantage de recrutements sur postes permanents pour répondre aux besoins des directions opérationnelles.

2. Ouverture aux contractuels d'un poste de Chargé(e) d'études droits et participation des enfants à l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance (ODPE)

L'ouverture d'un poste de Chargé(e) d'études droits et participation des enfants à l'ODPE contribue à la démarche globale de mise en œuvre et d'amélioration de cette protection (études et recherches concourant au développement de l'accueil durable, évaluation de dispositifs de protection).

Il s'agit d'un poste clé dans la politique scientifique du Département du Nord, suite à la reconstitution de l'ODPE, et qui est financé par l'Etat dans le cadre de la contractualisation de la protection de l'enfance.

3. Modalités d'ouverture des postes mentionnés

Lors de la mise en œuvre des recrutements, le Département du Nord applique pleinement le principe de pourvoir des postes par des agents statutaires.

Les articles L. 313-1 et L. 332-8 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP) permettent à une collectivité territoriale de pourvoir, par délibération, des postes de catégorie A, B ou C par des agents contractuels, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient, et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté préalablement.

Les agents contractuels sont engagés par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Ces contrats sont renouvelables par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans. Si, à l'issue de cette durée, ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Il s'agit d'une procédure dérogatoire au principe posé par l'article L. 311-1 du CGFP.

Cette délibération précise le motif, la nature des fonctions, ainsi que les niveaux de recrutement et de rémunération.

Conformément aux dispositions citées ci-dessus, il est demandé à l'Assemblée plénière d'autoriser le recrutement d'agents contractuels pour les emplois énumérés dans la liste présentée en annexe 1, lorsque le recrutement d'un agent titulaire sur ce poste n'aura pas été possible.

La délibération n°DRH/2020/118 du 24 avril 2020 précise la liste d'emplois pouvant être pourvus par des emplois contractuels, liste qui sera régulièrement actualisée afin de prendre en compte les évolutions du marché du travail. Les agents non titulaires percevront au maximum un traitement indiciaire équivalent à celui d'un agent titulaire du dernier échelon du même grade. Ils bénéficieront également du régime indemnitaire des agents titulaires occupant un grade et des fonctions similaires.

Je propose au Conseil départemental :

- de créer 29 postes permanents à temps complet au tableau des effectifs de la façon suivante, pour un coût total annuel de 1 353 053 € :

catégorie	cadre d'emplois	grade	nombre
A	Assistants socio-éducatifs	Assistant socio-éducatif	29

- de compléter la délibération n°DRH/2020/118 du 24 avril 2020 et d'autoriser le recrutement d'agents contractuels pour les 41 postes détaillés en annexe 1 du présent rapport, lorsque le recrutement d'agent titulaire n'aura pas été possible, pour un coût de 1 913 064 € ;
- d'imputer les dépenses correspondantes au budget départemental.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
36002OP019	36002E01	68 200 624	49 575 560	3 266 117

Christian POIRET
Président du Département du Nord